

Lotissement du Sacré Coeur

Dans le centre de Réaumur, proche des commerces et de l'école, le lotissement du « Sacré Cœur » propose 14 parcelles de 506 m² à 890 m².



Flash Info



Horaires d'ouverture de la Mairie
du lundi au jeudi
de 9h30 à 12h30 et le
vendredi de 14h à 18h.



Horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale

du lundi au vendredi :
13h45 - 16h30
et le mercredi :
10h30 - 12h
13h45 - 16h30

Le 24 et le 31 décembre
ouverture de 9h30 à 12h



Edito Intercommunalité du Pays de Pouzauges Réaumur

Depuis le 1^{er} janvier 2002, Le Boupère, Chavagnes-les-Redoux, La Meilleraie-Tillay, Monsireigne, Montournais, Pouzauges, Réaumur, Saint-Mesmin, Sèvremont, le Tallud-Sainte-Gemme forment la Communauté de communes du Pays de Pouzauges (CCPP). Les élus communautaires siégeant à la CCPP sont issus des conseils municipaux, ils collaborent objectivement pour optimiser avec cohérence les projets de territoire.

Dans ses statuts, il est précisé les compétences obligatoires que la CCPP exerce de plein droit en lieu et place des communes, ce sont :

- l'aménagement de l'espace : le territoire intercommunal travaille ensemble sur un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) afin d'harmoniser les règles d'urbanisme à l'échelle de la CCPP,
- le développement économique : la CCPP à la charge de la création, de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion des zones d'activités. *Ainsi les travaux d'aménagement de la zone artisanale de la planche bouillard sont réalisés et financés par la CCPP,*
- l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- la collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés. *Au rond-point, à la sortie de Réaumur – direction Pouzauges, une déchetterie est en construction,*
- Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations.

Il y a aussi des compétences optionnelles confiées à la CCPP : protection et mise en valeur de l'environnement ; politique du logement et cadre de vie ; création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ; construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels (*Manoir des sciences*) et sportifs d'intérêt communautaire ; action sociale d'intérêt communautaire ; création et gestion des maisons de service au public ; Eau.

Dans le cadre de ces compétences optionnelles, le conseil municipal vient d'acter le transfert de l'assainissement des eaux usées à compter du 1^{er} janvier 2019 (*Station d'Épuration et réseaux*).

Dans un contexte économique et financier contraints, les élus communaux et communautaires travaillent étroitement au développement du territoire de manière équitable et solidaire sur l'ensemble des communes du Pays de Pouzauges.

Infos Municipales

↳ **Communauté de Communes du Pays de Pouzauges – Modification des statuts : Transfert de la compétence assainissement**

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), stipule que pour les Communautés de Communes, la compétence Eau et Assainissement devient optionnelle au 1^{er} janvier 2018, puis obligatoire au 1^{er} janvier 2026. Un comité de pilotage a travaillé tout au long de l'année pour définir les modalités de ce transfert de compétence « Assainissement ». Il est ainsi approuvé par le conseil municipal, à compter du 1^{er} janvier 2019.

↳ **Assainissement collectif – Tarifs assainissement pour l'année 2019**

Le service public d'assainissement collectif va être géré par la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges à compter du 1^{er} janvier 2019. Dans le cadre de ce futur transfert de compétence, les tarifs fixés pour 2018 seront conservés, pour le 1^{er} semestre 2019 :

- le forfait branchement (part fixe) : 75,00 €
- sur consommation, par m³ : 1,55 €

Les autres tarifs sont harmonisés sur le territoire du Pays de Pouzauges, à compter du 1^{er} janvier 2019 :

- 1 250 € la participation pour le financement à l'assainissement collectif (article L 1331-7 du code de la santé publique)
- 850 € HT la participation pour les frais de branchement (article L 1331-2 du code de la santé publique)
- 30 m³ par usager le forfait puits.

↳ **Prêt relais pour les travaux de rénovation du restaurant scolaire, salle Ferchault**

Dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA pour l'opération de rénovation du restaurant scolaire, salle Ferchault, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter un prêt relais d'un montant de 300 000 € sur 2 ans. Différentes propositions ont été reçues, c'est la Banque Postale, qui a été retenue pour un taux de 0,49 % l'an.

↳ **Indemnités du Comptable – Année 2018**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer l'indemnité de conseil au Comptable public au taux de 50 % pour l'année 2018.

↳ **Personnel communal – Mise en concurrence de la protection sociale complémentaire (risque prévoyance)**

Le Centre de Gestion propose l'organisation, éventuelle, d'une nouvelle consultation en vue de la passation d'une convention de participation dans

le domaine de la protection sociale complémentaire, pour le risque prévoyance. Le conseil décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence, que le Centre de Gestion va engager en 2019.

↳ **Hygiène et sécurité – Mission d'inspection**

Les dispositions législatives et réglementaires en vigueur imposent aux collectivités locales de désigner un agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité (décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié). Cette mission peut être assurée directement par un agent désigné à cet effet en interne ou bien confiée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale dûment habilité par la loi à réaliser cette mise à disposition. Le Conseil Municipal décide de solliciter l'intervention du Centre de Gestion pour une mise à disposition via une convention.

↳ **Assainissement collectif – Avenant au contrat pour l'entretien des installations du service d'assainissement**

La prestation actuelle de Veolia Eau – Compagnie des Eaux pour l'entretien des installations eaux usées de la commune est arrivée à échéance. Il est nécessaire de procéder à son renouvellement et à son actualisation. Vu le transfert de la compétence assainissement collectif à la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, la convention sera reconduite par avenant d'une durée d'un an.

↳ **Transfert des résultats de clôture du budget annexe « Assainissement »**

Etant donné que la compétence « Assainissement des eaux usées » sera transférée à la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges le 1^{er} janvier 2019, il convient de faire les transferts nécessaires au budget principal de la commune et au budget annexe « assainissement » de la Communauté de Communes.

↳ **Commission Voirie**

La commission s'est réunie le 10 novembre, pour faire le point sur les travaux à prévoir en 2019. Peu de travaux d'investissement sont prévus, car les travaux sur les bâtiments sont importants.

↳ **Commission bâtiments**

La salle Ferchault a été entièrement vidée et le mobilier démonté. La première réunion de chantier a eu lieu le 4 décembre.

Chapelle : il a été procédé, à l'analyse de l'eau de la Chapelle, par le laboratoire de la Vendée. Le rapport indique que celle-ci n'est pas conforme, donc non potable.

→ C.C.A.S.

La réunion du 22 novembre a permis d'organiser la distribution des colis de Noël. Cette année 55 personnes vont en bénéficier. Un questionnaire va être distribué aux personnes de plus de 60 ans, afin de mener une réflexion sur le « goûter du CCAS ». Merci aux personnes concernées de répondre au questionnaire.

→ Commission du personnel

Suite à l'arrêt de travail de M. Hervé BONNEAU, c'est M. Franckie BREGEON qui a été recruté. La réunion annuelle avec le personnel a eu lieu le 10 décembre dernier.

→ C.M.E.

Lors de la réunion du 8 décembre, les enfants ont fait le bilan de la matinée « plantations », de leur voyage à Paris et de la cérémonie du 11 novembre. Ils ont ensuite préparé des cartes de vœux pour les personnes âgées.

Prochaines réunions

**- Conseil Municipal,
Mardi 15 janvier 2019 à 20h, à la mairie**

Infos Plus

❖ SCOM

Ne jetez pas les coquilles d'huîtres à la poubelle, elles se recyclent !

Pendant les fêtes de fin d'années, faites un geste pour l'environnement tout en allégeant votre poubelle.

Les permanences à l'atelier communal :

Mercredi 26 décembre de 10h à 12h

Mercredi 2 janvier de 10h à 12h

*Tout apport contenant d'autres crustacés, rince doigts, assiettes ou autres déchets **ne sera pas accepté***

Une fois collectées, les huîtres seront concassées en éléments fins afin de les rendre assimilables pour les terrains agricoles.

Pour plus d'informations, consultez le site internet www.scom85.fr ou par téléphone au **02 51 57 11 93**.



ATTENTION!

**Coquilles d'huîtres
uniquement**

❖ Caf de la Vendée

**LA PRIME D'ACTIVITE :
une prestation pour soutenir l'emploi**



La Prime d'activité, c'est quoi ?

Créée le 1^{er} janvier 2016, la prime d'activité vise à encourager l'activité en soutenant le pouvoir d'achat des travailleurs modestes. À ce titre, la prime d'activité encourage le retour à l'emploi et l'insertion professionnelle, notamment des jeunes actifs. La prime d'activité a pour objectifs de :

- Créer un dispositif efficace et ainsi diminuer le taux de non recours
- Mieux cibler les bénéficiaires, en intégrant notamment les jeunes actifs (18 – 25 ans), étudiants salariés et apprentis sous conditions de ressources.

Une démarche dématérialisée et personnalisée

Afin de garantir à tous l'accès aux démarches en ligne sur caf.fr, un partenariat a été développé avec des structures (La Poste, centres sociaux...) sur toute la Vendée. Ainsi, les relais Caf et les Maisons de services au public, labellisés par la préfecture de la Vendée, accompagnent les usagers dans leurs démarches auprès de la Caf.

Qui peut bénéficier de la Prime d'activité ?

La Prime d'activité peut être versée, sous certaines conditions, aux :

- Salariés
- Travailleurs indépendants
- Étudiants salariés ou apprentis

Les bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (Aah) qui travaillent (travailleurs indépendants et salariés, y compris en Établissement et service d'aide par le travail, Esat), peuvent aussi prétendre à la Prime d'activité.

❖ Bibliaumur

La bibliothèque sera fermée du 23 décembre au 4 janvier inclus.

Réouverture le 5 janvier.



Désormais la permanence du vendredi n'est assurée que jusqu'à 17H30.



De 3 à 99 ans
Rendez-vous à la
MARPA

Mercredi 19 décembre
15 h à 17 h

Contes de NOËL
Intergénérationnels

A la MARPA

Les bénévoles vous invitent
et c'est gratuit pour tous !!!

Inscription à la biblio ou au 02 51 57 91 51

A vos agendas

Décembre

→ SCOM

Mer. 26, de 10h à 12h collecte des huitres, atelier municipal

Janvier

→ SCOM

Mer. 2, de 10h à 12h collecte des huitres, atelier municipal

→ Don du sang

Ven. 4, de 15h30 à 19h30, Salle Emile Robert à Pouzauges

Mar. 8, 15h30 à 19h30, Salle de la Chênaie à Montournais

→ Villages du Ciel

Vend. 4, et Vend. 18, 21h, Manoir des Sciences, soirée du Club, observation du ciel gratuite et ouverte à tout le monde

→ Assemblée générale du CARéa

Mer. 16, 19h, La Grange, Manoir des Sciences

→ Vœux du Maire à la population

Ven. 18, 18h45, salle Jeanne d'Arc

→ Club de l'amitié réaumurois

Dim. 20, Bal à Montournais

→ Foot à Réaumur

Dim. 20, 15h, PBFC 5 / Mouilleron T.C. Fc 4

Février

→ FNATH

Sam. 2, 10h, Assemblée générale, salle J. d'Arc

→ Foot à Réaumur

Dim. 3, 15h, PBFC 5 / Essarts Fcg 4

Dim. 24, 15h, PBFC 5 / Mouchamps Rochtr 3

→ Villages du Ciel

Vend. 1, et Vend. 15, 21h, Manoir des Sciences, soirée du Club, observation du ciel gratuite et ouverte à tout le monde

→ Club de l'amitié réaumurois

Mer. 6, 14h30, Assemblée générale, salle J. d'Arc

→ P'tit Théâtre Ferchault de Réaumur

Sam. 23 à 20h30

Dim. 24 à 14h30, Représentation théâtrale, salle J. d'Arc « détails insignifiants »

→ Anciens combattants

Dim. 24, Assemblée générale, Salle J. d'Arc



Réaumur
Commune de



Le Maire,
Le Conseil Municipal,



vous prient de bien vouloir honorer de votre présence

la cérémonie des vœux qui aura lieu

le vendredi 18 janvier 2019, à 18h45,

à la salle Jeanne d'Arc

Mairie de Réaumur - 02.51.57.90.99. - mairie@reaumur.fr